

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - 14289 - 1995 B 00291 - 399 712 603 - 3TM COMPETITION

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 24 Rue DE L'ECLIPSE 95800 CERGY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 9 7 1 2 6 0 3 0 0 0 4 8

Néant ☐ *

Certifié Conforme à l'original 							Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 839	AG	28 099	28 740	6 022		
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	202 168	AS	152 748	49 420	59 399		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 425 837	AU	1 002 784	423 052	414 858		
		Immobilisations en cours	AV	3 517	AW		3 517	3 517		
		Avances et acomptes	AX		AY			78 000		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH		BI					
TOTAL (II)			BJ	1 688 363 <th>BK</th> <td>1 183 632</td> <td>504 730</td> <td>561 797</td>	BK	1 183 632	504 730	561 797		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT	1 017 999 <th>BU</th> <td>295 112</td> <td>722 886</td> <td>674 886</td>	BU	295 112	722 886	674 886		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 804 010 <th>BY</th> <td>42 289</td> <td>1 761 721</td> <td>865 930</td>	BY	42 289	1 761 721	865 930		
		Autres créances (3)	BZ	331 363 <th>CA</th> <td></td> <td>331 363</td> <td>299 592</td>	CA		331 363	299 592		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE					
Disponibilités		CF	199 000 <th>CG</th> <td></td> <td>199 000</td> <td>245 953</td>	CG		199 000	245 953			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	20 403 <th>CI</th> <td></td> <td>20 403</td> <td>96 910</td>	CI		20 403	96 910		
	TOTAL (III)		CJ	3 372 777 <th>CK</th> <td>337 401</td> <td>3 035 375</td> <td>2 183 274</td>	CK	337 401	3 035 375	2 183 274		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	5 061 140 <th>1A</th> <td>1 521 034</td> <td>3 540 106</td> <td>2 745 072</td>	1A	1 521 034	3 540 106	2 745 072	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 3TM COMPETITION</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :177 516....)			DA	177 516	177 516
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	17 751	17 751
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	(979 580)	(352 800)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	242 256	(626 780)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(542 055)	(784 311)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	147 808	147 808
	TOTAL (III)			DR	147 808	147 808
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	504	194
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	38 236	56 278
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 346 030	2 073 096
	Dettes fiscales et sociales			DY	515 320	337 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 034 072	880 038
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		31 319
TOTAL (IV)			EC	3 934 162	3 378 344	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	190	3 231	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 540 106	2 745 072	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Ecart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 895 926
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		194

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1 982 071	FB	185 678	FC	2 167 750	1 571 173		
	Production vendue	{	biens *		FD		FE		FF		
			services *		FG	4 330 116	FH	282 565	FI	4 612 682	
					FJ	6 312 187	FK	468 244	FL	6 780 432	
	Chiffres d'affaires nets *								5 304 185		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN	21 781			
	Subventions d'exploitation						FO		23 666		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	4 669	28 085		
	Autres produits (1) (11)						FQ	8	20		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 806 892	5 355 958		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 323 507	2 168 334		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(343 112)	(277 986)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	12 089	6 811		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 153 731	3 031 968		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	22 328	22 359		
	Salaires et traitements*						FY	644 387	612 467		
	Charges sociales (10)						FZ	257 758	246 959		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immo- bilisations { – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) – dotations aux provisions*		HS		)	GA	130 502	125 444	
							GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	295 112			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)						GE	1 407	2 737		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 497 712	5 939 096		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	309 179	(583 138)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	334	1 522		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	334	1 522		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	8 874	7 589		
	Différences négatives de change						GS	3 749	3 488		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	12 623	11 078		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 288)	(9 556)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	296 890	(592 694)			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	6 746			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	14 509		4 583	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	21 255		4 583	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	75 890		38 668	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	75 890		38 668	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(54 634)		(34 085)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 828 482		5 362 063	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 586 226		5 988 843	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	242 256		(626 780)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	97 004		74 091	
			- Crédit-bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			27 355	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6			obligatoires A9								
			Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
	joindre en annexe) :													
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES										72 252				
AMENDES										3 637				
PRODUITS EXCEPTIONNELS												21 255		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐		*	
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				2						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ				D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD	30 539			KE				KF	26 300				
CORPORELLES	Terrains									KG				KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9						KJ				KK				KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1						KM				KN				KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2						KP				KQ				KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3						KS	188 304			KT				KU	13 864			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV				KW				KX				
		Matériel de transport*									KY	1 227 646			KZ				LA	711 741			
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	24 513			LC				LD				
		Emballages récupérables et divers *									LE	62 405			LF				LG	8 080			
	Immobilisations corporelles en cours									LH	3 517			LI				LJ					
	Avances et acomptes									LK	78 000			LL				LM					
	TOTAL III									LN	1 584 387			LO				LP	733 685				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G				8M				8T				
		Autres participations									8U				8V				8W				
		Autres titres immobilisés									1P				1R				1S				
Prêts et autres immobilisations financières									1T				1U				1V	3 800					
TOTAL IV									LQ				LR				LS	3 800					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	1 614 927			ØH				ØJ	763 785					
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
							par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
							1				2				3				4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO			LV			LW	56 839		1X						
CORPORELLES	Terrains							IP			LX			LY			LZ						
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA			MB			MC							
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME			MF							
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS			MG			MH			MI							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT			MJ			MK	202 168		ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers					IU			MM			MN			MO							
		Matériel de transport					IV			MP	600 469		MQ	1 338 917		MR							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW			MS			MT	24 513		MU							
		Emballages récupérables et divers *					IX			MV	8 080		MW	62 405		MX							
	Immobilisations corporelles en cours							MY			MZ			NA	3 517		NB						
	Avances et acomptes							NC			ND	78 000		NE			NF						
	TOTAL III							IY			NG	686 549		NH	1 631 523		NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ			ØU			M7			ØW						
	Autres participations							IØ			ØX			ØY			ØZ						
	Autres titres immobilisés							I1			2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E	3 800		2F			2G						
	TOTAL IV							I3			NJ	3 800		NK			2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4			ØK	690 349		ØL	1 688 363		ØM							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>EURL 3TM COMPETITION</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	24 517	PF	3 582	PG		PH	28 099	
TOTAL I			RK	24 517	RM	3 582	RN		RO	28 099	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	128 904	QA	23 843	QB		QC	152 748	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD			QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	854 877		QI	88 501	QJ		QK	943 379	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 352		QM	2 249	QN		QO	16 601	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	30 477		QR	12 327	QS		QT	42 804	
	TOTAL II	QU	1 028 612		QV	126 920	QW		QX	1 155 533	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	1 053 129	ØP	130 502	ØQ		ØR	1 183 632	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2		N3		N4	N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RS		RT		RU	
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6		P7		P8	P9		Q1
TOTAL I		RW	RX	RY		RZ		SB	SC		SD
Terrains		Q2	Q3	Q4		Q5		Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2		R3		R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2	S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9	T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5		T6		T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5	U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3	V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1	W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8	W9		X1
TOTAL II		X2	X3	X4		X5		X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL				NM					NO
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR		NS		NT	NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL 3TM COMPETITION</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	147 808	5W		5X		5Y	147 808
	TOTAL II	5Z	147 808	TV		TW		TX	147 808
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	295 112	6R		6S	295 112
	Sur comptes clients	6T	42 289	6U		6V		6W	42 289
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	42 289	TY	295 112	TZ		UA	337 401
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	190 097	UB	295 112	UC		UD
			– d'exploitation	UE	295 112	UF			
Dont dotations et reprises			– financières	UG		UH			
–			exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2023

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP	UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	57 831		57 831					
	Autres créances clients			UX	1 746 179		1 746 179					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 260		1 260					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	205 142		205 142					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	6 079		6 079					
	Groupe et associés (2)			VC	115 121		115 121					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 759		3 759					
	Charges constatées d'avance			VS	20 403		20 403					
TOTAUX			VT	2 155 777		2 155 777		VV				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 800							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 800							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	504		504						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		2 346 030		2 346 030						
Personnel et comptes rattachés		8C		64 765		64 765						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		56 294		56 294						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 925		1 925						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	390 649		390 649						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 684		1 684						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI		824 426		824 426						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		209 646		209 646						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY		3 895 926		3 895 926						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	242 256
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	2 967	XE	4 651	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 684			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	3 037	
	Amendes et pénalités			WJ	3 037	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN		
											WN		
											WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	249 945	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
				- imposées au taux de 0 %							WH		
				- imposées au taux de 19%							WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A							XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD	
	Majoration d'amortissement*											XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L3	
		Zone franche urbaine-TE (44 octies A)		OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			Y1		XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagee par le report en arriere de déficit			ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	249 945	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL	249 945		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO			
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO			

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 3TM COMPETITION										Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										K4	1 856 708		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis										Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4ter			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)										K5	249 945		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)										K6	1 606 762		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)										YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)										YK	1 606 762		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES													
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice										ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT													
(à détailler sur feuillet séparé)										Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *										ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *													
										8X		8Y	
										8Z		9A	
										9B		9C	
Provisions pour dépréciation *													
										9D		9E	
										9F		9G	
										9H		9J	
Charges à payer													
										9K		9L	
										9M		9N	
										9P		9R	
										9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :										YN		YO	
										↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 3TM COMPETITION															Néant ☐		*								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC	(352 800)				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB												
											{ Autres réserves		ZD												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD	(626 780)					Dividendes		ZE												
	Prélèvements sur les réserves				ØE						Autres répartitions		ZF												
	TOTAL I				ØF	(979 580)					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	(979 580)											
															ZH	(979 580)									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																			Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					YQ	239 571														
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR															
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS															
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT	513 200				295 795									
		Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8					XQ	959 360				1 009 977									
		Personnel extérieur à l'entreprise									YU	12 848				2 809									
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	21 208				8 956									
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV														
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					ST	1 647 113				1 714 430									
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	3 153 731				3 031 968									
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	6 284				4 009									
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					9Z	16 043				18 349											
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	22 328				22 359											
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée									YY	1 293 081				1 128 242										
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ					729 764										
DIVERS	Montant brut des salaires *									ØB	636 724														
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS															
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK					%		1.00		%						
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP					Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR							
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG															
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL												
						Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO												
						Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	4	0	2	6	2	9	9	7	6	0	0	0	6	7

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %		0 %
⑦	8	9				11	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION					Néant ☐
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e ,6 ^e ,7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : EURL 3TM COMPETITION

Néant

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	13.00
Dont apprentis	YF	2.00
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I

Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 780 432
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	2 153
TOTAL 1	OX	6 782 585

II

Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	21 781
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	343 112
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	364 902

III

Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	3 113 838
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 337 335
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	869 510
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 407
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	5 322 091

IV

Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 825 396
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 825 396
---	----	-----------

Cadre réserve au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/
Date de cessation	HR	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 3 9 9 7 1 2 6 0 3 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 3TM COMPETITION

ADRESSE (voie) 24 Rue DE L'ECLIPSE

CODE POSTAL 95800

VILLE CERGY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 3 9 9 7 1 2 6 0 3 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL 3TM COMPETITION

ADRESSE (voie) 24 Rue DE L'ECLIPSE

CODE POSTAL 95800 VILLE CERGY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA18CHAPAY

Cegid Group

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	EURL 3TM COMPETITION 24 RUE DE L'ECLIPSE 95800 CERGY 399712603 IS1	31/12/2023
-----------------------------	---	------------

[illegible]

31122023

A - IDENTIFICATION

EURL
399712603
8551Z

Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Quote-part dans les résultats de la personne morale en %
		TOTAL	100 %

[illegible][illegible]

III - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
Code investissement	Aides accordées			Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local
	Montant	Partie versante	Date d'attribution	

IV - LOGEMENTS
IV-1 - TYPE DE SECTEUR
A - LOGEMENTS SECTEUR LIBRE

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m ²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Logements acquis ou construits	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Logement situé en ZUS	Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable	Prix de revient total HT
DOM COM	Commune		F1	F2	F3	F4	F5et plus	Date de la souscription	Montant de la souscription							
Total																

B - LOGEMENTS SECTEUR INTERMEDIAIRE

Lieu de situation		Superficie totale habitable en m ²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Logements acquis, ou construits	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Logement situé en ZUS	Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable	Prix de revient total HT
DOM COM	Commune		F1	F2	F3	F4	F5et plus	Date de la souscription	Montant de la souscription							
Total																

C - LOGEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION A LA PROPRIETE IMMOBILIERE																				
Lieu de situation		Superficie totale habitable en m ²	Nombre de logements de type					Logements acquis ou construits	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de signature du contrat de location-accession	Logement situé en ZUS	Logement(s) comprenant des équipements	prix de revient total HT						
DOM COM	Commune		F1	F2	F3	F4	F5et plus													
Total :																				
D - LOGEMENTS SECTEUR SOCIAL OU TRES SOCIAL																				
Lieu de situation		Superficie totale habitable en m ²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Logements acquis, construits ou réhabilités	Préciser si des travaux de démolition préalables à la construction ont été réalisés	Date d'achèvement des travaux de démolition préalables	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location du dernier logement	Logement situé en ZUS	Logement(s) comportant des équipements d'énergie renouvelable	Prix de revient total HT	
DOM COM	Commune		F1	F2	F3	F4	F5et plus	Date de la sous-cription	Montant de la sous-cription											
Total :																				

Dont montant HT des équipements particuliers

V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
EURL 3TM COMPETITION					
SIRET	3 9 9 7 1 2 6 0 3 0 0 0 4 8				
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
24 Rue DE L'ECLIPSE					
95800 CERGY					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01012021	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SAS Groupe JM 11 AVE de l'ados 95800 CERGY					
SIRET	4 0 2 6 2 9 9 7 6 0 0 0 6 7				
B ACTIVITE					
Activités exercées	Enseignement de disciplines sportives et				Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assumés au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐					
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : QUADRA					
Nom et coordonnées ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐					
- du prestataire :					
- du comptable : Tél. :					
- du conseil : Tél. :					
- du CGA ou du viseur conventionné : Tél. :					
- N° d'agrément :					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL 3TM COMPETITION

du 01012023

Adresse 24 Rue DE L'ECLIPSE 95800 CERGY

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
– de l'exercice 2023.. (total col. 9 + total col. 10) 10		– de l'exercice 2023..... 10	249 945
– de l'exercice précédent 10		– de l'exercice précédent 10	(617 191)
Nom et qualité du signataire		A CERGY, le 23042024	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

EURL 3TM COMPETITION
399712603 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2023

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés.
(y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)

Néant

X

PME au sens
communautaire

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : EURL 3TM COMPETITION

N° SIRET : 39971260300048

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CERGY-PONTOISE SUD
Avenue Bernard Hirsch
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	242 256
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	7 689
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	249 945
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	249 945	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		249 945
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2024

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : EURL 3TM COMPETITION

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CERGY-PONTOISE SUD
Avenue Bernard Hirsch
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Exercice du : 01012023 au : 31122023

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	974 543
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (		Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés					J9	249 945
Déficits reportables					M6	724 598
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	
Total des déficits restant à reporter					H9	724 598

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : EURL 3TM COMPETITION
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Avenue Bernard Hirsch 95093 CERGY-PONTOISE CEDEX
SIRET Société intégrée : 39971260300048 Exercice du : 01012023 au : 31122023

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions				
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA				CB							
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)					CE							
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF				CG							
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH				CJ							
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN							
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV							
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS							
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT											
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU											
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW							
TOTAL	CX				CY							
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)						CZ		DA				
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %												
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3							

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : EURL 3TM COMPETITION

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CERGY-PONTOISE SUD

SIRET Société intégrée : 39971260300048 Avenue Bernard Hirsch
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Exercice du : 01012023 au : 31122023

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions																		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA				FB																
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD				FE																
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe										FZ																
Autres régularisations (à détailler)						FG				FH																
TOTAL						FK				FL																
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM				FN																
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME			Cessions d'immobilisations																							
			Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions																	
			Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)													
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe			GB				F2				F3				GF				F4				F5			
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)											F6				GG				F7				F8			
Autres régularisations (à détailler)			GC				F9				G1				GH				G2				G3			
Sous total			GD				G4				G5				GI				G6				G7			
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %			GE												GJ											
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %							E8												E6							
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %											E7												E5			

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : EURL 3TM COMPETITION

N° SIRET : 39971260300048

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE CERGY-PONTOISE SUD
Avenue Bernard Hirsch
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Exercice du : 01012023 au : 31122023

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	249 945		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	249 945		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

3TM COMPETITION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 177.516 euros
Siège social : 24 rue de l'Eclipse
95800 CERGY
399 712 603 R.C.S. PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 28 JUIN 2024

I. - TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous rappelle que la société a dégagé au 31 décembre 2023 un bénéfice de 242 256 euros.

Je vous propose d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Au compte « Report à nouveau » pour 242 256 euros

II. - TEXTE DE LA RESOLUTION EFFECTIVEMENT VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une un bénéfice de 242 256 euros, de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » pour 242 256 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée déclare qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices

Pour extrait certifié conforme à l'original

LA GERANCE

Monsieur Wilfried MERAFINA

L'ASSOCIEE UNIQUE

La société GROUPE JM
Représentée par M. Jean MERAFINA, son Président

Exercice clos le 31 décembre **2023**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SARL 3TM COMPETITION

24, Rue de l'Edipse
95800 CERGY

SARL 3TM COMPETITION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société 3TM COMPETITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3TM COMPETITION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 550 563 - APE 8920Z - TVA: FR 10 377 550 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes « Soutien financier » de la partie « Règles Générales » et « Engagements reçus » de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier accordé par votre maison mère..

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Niort, le 13 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lionel ESCAFFRE

GROUPE Y AUDIT

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	56 840	28 100	28 740	6 022
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	202 169	152 748	49 420	59 400
Autres immobilisations corporelles	1 425 837	1 002 785	423 052	414 858
Immobilisations en cours	3 518		3 518	3 518
Avances et acomptes				78 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 688 363	1 183 633	504 730	561 798
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 018 000	295 113	722 887	674 887
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 804 011	42 289	1 761 722	865 931
Autres créances	331 363		331 363	299 593
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	199 000		199 000	245 954
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	20 404		20 404	96 911
ACTIF CIRCULANT	3 372 778	337 402	3 035 376	2 183 274
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 061 141	1 521 035	3 540 106	2 745 072

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 177 517)	177 517	177 517
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	17 752	17 752
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-979 580	-352 800
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	242 256	-626 780
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-542 056	-784 312
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	147 808	147 808
PROVISIONS	147 808	147 808
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	504	195
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 236	56 278
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 346 030	2 073 096
Dettes fiscales et sociales	515 320	337 418
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 034 073	880 039
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		31 319
DETTES	3 934 163	3 378 345
Ecart de conversion passif	191	3 231
TOTAL GENERAL	3 540 106	2 745 072

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	1 982 071	185 679	2 167 750	1 571 173
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 330 116	282 566	4 612 682	3 733 012
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 312 188	468 245	6 780 432	5 304 185
Production stockée				
Production immobilisée			21 782	
Subventions d'exploitation				23 667
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 670	28 085
Autres produits			8	21
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 806 892	5 355 958
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 323 508	2 168 334
Variation de stock (marchandises)			-343 113	-277 986
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			12 089	6 812
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 153 732	3 031 969
Impôts, taxes et versements assimilés			22 328	22 359
Salaires et traitements			644 387	612 467
Charges sociales			257 759	246 959
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			130 503	125 444
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			295 113	
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 407	2 737
CHARGES D'EXPLOITATION			6 497 713	5 939 096
RESULTAT D'EXPLOITATION			309 179	-583 138
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			335	1 522
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			335	1 522
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			8 874	7 590
Différences négatives de change			3 749	3 489
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			12 623	11 078
RESULTAT FINANCIER			-12 289	-9 556
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			296 891	-592 695

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 746	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 509	4 583
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 256	4 583
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 890	38 669
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 890	38 669
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-54 634	-34 085
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 828 482	5 362 063
TOTAL DES CHARGES	6 586 226	5 988 843
BENEFICE OU PERTE	242 256	-626 780

Annexes

REGLES GENERALES

Les états financiers de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation.
- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Soutien financier

La société bénéficie du soutien financier de sa maison mère afin de poursuivre normalement son activité sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et jusqu'à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans le respect de continuité d'exploitation.

METHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes au cours de l'exercice 2023.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci dessus et la valeur vénale, est effectuée lorsque la valeur brute vient à être inférieure à la valeur vénale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La société ne constate pas d'engagement retraite sous forme de provision. Le montant de l'engagement n'a pas été évalué selon une méthode actuarielle, aucune sortie de trésorerie à ce titre n'est envisagée au cours des cinq prochaines années. L'impact est jugé non matériel au regard des effectifs.

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est communiquée dans les annexes aux comptes consolidés du groupe.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés établis par la société-mère Groupe JM:

Forme	SAS
SIREN	402 629 976
Au capital de :	1 106 000
Adresse du siège social :	11 Av de l'Ados 95800 CERGY

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : siège social.

En outre, il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable général 1999 approuvé par le Conseil National de la Comptabilité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'achat compte tenu des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion des frais d'acquisition, ou à leur coût de production.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant leur durée d'utilité. Les taux pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Amortissements linéaires/dégressifs pratiqués
Logiciels	Linéaire - 1 à 3 ans
Autres équipements	Linéaire - 5 ans
Agencements du matériel	Linéaire - 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire - 3 à 10 ans
Matériels de transport	Linéaire - 3 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire - 3 ans
Mobilier	Linéaire - 10 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES - PCG art.833-11/4

	31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Distribution de Dividendes	Résultat 2023	31/12/2023
Capital	177 516,58	-	-	-	177 516,58
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	17 751,85	-	-	-	17 751,85
Réserves facultatives	-	-	-	-	-
Report à nouveau	352 800,29	626 780,04	-	-	979 580,33
Résultat de l'exercice	626 780,04	626 780,04	-	242 256,20	242 256,20
Total des capitaux propres	784 311,90	-	-	242 256,20	542 055,70

Depuis le 01 janvier 1997, la Société TTM COMPETITION bénéficie du régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des Impôts, la Société mère est Groupe JM, siren 402 629 976

En sa qualité de tête de groupe, le Groupe JM est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble du résultat du groupe.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Groupe JM.

SITUATION FISCALE

La taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25%.

Groupe JM est la société tête de groupe d'intégration fiscale depuis le 1 janvier 1997.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La différence entre l'impôt dû par les sociétés intégrées et l'impôt groupe déterminé à partir de l'ensemble aboutissant soit à une économie d'impôt soit à une charge d'impôt complémentaire enregistré par Groupe JM.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à :

Impôts supportés en l'absence d'intégration fiscale = 0 €

Impôts supportés dans le cadre de l'intégration fiscale = 0 €

Déficits antérieurs reportables 2022 = 974 543,04 €

Déficits à reporter sur 2023 = 724 597,79 €

EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 540		26 300
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	188 304		13 864
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	1 227 646		711 741
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 513		
Emballages récupérables et divers	62 406		8 080
Immobilisations corporelles en cours	3 518		
Avances et acomptes	78 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 584 388		733 685
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			3 800
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			3 800
TOTAL GENERAL	1 614 927		763 785

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			56 840	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			202 169	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	600 470		1 338 918	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			24 513	
Emballages récupérables et divers	8 080		62 406	
Immobilisations corporelles en cours			3 518	
Avances et acomptes	78 000			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	686 550		1 631 523	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 800		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 800		
TOTAL GENERAL	690 350		1 688 363	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	24 518	3 582		28 100
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 518	3 582		28 100

Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 905	23 844		152 748
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	854 878	88 501		943 379
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 352	2 249		16 601
Emballages récupérables, divers	30 477	12 327		42 804
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 028 612	126 921		1 155 533
TOTAL GENERAL	1 053 130	130 503		1 183 633

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							

Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	147 808			147 808
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	147 808			147 808
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours		295 113		295 113
Dépréciations comptes clients	42 289			42 289
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	42 289	295 113		337 402
TOTAL GENERAL	190 097	295 113		485 210

Dotations et reprises d'exploitation

295 113

Dotations et reprises financières

Dotations et reprises exceptionnelles

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	57 831	57 831	
Autres créances clients	1 746 180	1 746 180	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 261	1 261	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	205 142	205 142	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	6 080	6 080	
Groupe et associés	115 121	115 121	
Débiteurs divers	3 759	3 759	
Charges constatées d'avance	20 404	20 404	
TOTAL GENERAL	2 155 778	2 155 778	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 800		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 800		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	504	504		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 346 030	2 346 030		
Personnel et comptes rattachés	64 766	64 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 295	56 295		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 926	1 926		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	390 650	390 650		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 684	1 684		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	824 426	824 426		
Autres dettes	209 646	209 646		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 895 927	3 895 927		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- DETAIL DES AUTRES CREANCES CLIENTS ET CLIENTS DOUTEUX ET LITIGIEUX -

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances
et acomptes versés sur les commandes en cours,

Soldes des comptes clients et comptes rattachés	1 804 010,87
	1 804 010,87

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
40810000	FNRS, FACTURES NON PARVENUES	70 073,92	116 859,42	-46 785,50
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		70 073,92	116 859,42	-46 785,50
AUTRES DETTES				
41880000	CLIENTS, AVOIRS À ÉTABLIR	27 374,21		27 374,21
45580000	CAC INTERETS COURUS	8 847,40		8 847,40
TOTAL AUTRES DETTES		36 221,61		36 221,61
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROV. SUR CONGÉS PAYÉS	41 453,87	39 804,55	1 649,32
43820000	PROV. CHARGES SUR CONGÉS PAYÉS	17 004,24	15 207,25	1 797,01
44810000	T.V.T.S	1 684,00	3 433,00	-1 749,00
44860000	CVAE	-1 977,81	-8 822,37	6 844,56
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		58 164,30	49 641,41	8 522,89
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51850000	INTERETS COURUS	504,00	194,87	309,13
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		504,00	194,87	309,13
TOTAL CHARGES A PAYER		164 963,83	166 695,70	-1 731,87

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 403,98	96 910,67	-76 506,69
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		20 403,98	96 910,67	-76 506,69
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		-31 319,00	31 319,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			-31 319,00	31 319,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- PROVISIONS POUR RISQUES-

Provision Prud'Homme

31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
		-	-	-

URSSAF

	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision	147 808	-	-	-	147 808
Non provisionné*		-	-	-	-
Total redressement	147 808	-	-	-	147 808

* Les sommes non provisionnées sont contestées et une procédure est en cours. Elles correspondent à des passifs éventuels

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41800000	CLIENTS, FACTURES À ÉTABLIR		198 526,16	-198 526,16
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			198 526,16	-198 526,16
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			198 526,16	-198 526,16

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CHARGES EXCETPIONNELLES	64 328	671100
AMENDES	3 038	671200
AUTRES CHARGES	8 500	671900
CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	25	672000
TOTAL	75 890	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS SUR EXCERCICE ANTERIEUR	6 746	772000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 509	778800
TOTAL	21 256	

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	500			355,03316
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Déclaration au 31/12/2023		
Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
REMBOURSEMENTS ASSURANCE	2 153	791100
AVANTAGE EN NATURE	2 517	791600
TOTAL		4 670

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- VENTILATION DES EFFECTIFS -

Société : TTM COMPETITION

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Devise : Euro

	Effectif moyen salarié à fin :		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise à fin :		Effectif moyen global à fin :	
	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
♦ Ingénieurs et Cadres		3				3
♦ Agents de maîtrise		1				1
♦ Employés et techniciens		3				3
♦ Ouvriers		8				8
♦ Autres						
TOTAL		15				15

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				785 937	785 937
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs				266 886	266 886
Exercice en cours				92 180	92 180
TOTAL				359 065	359 065
VALEUR NETTE				426 872	426 872
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs				283 177	283 177
Exercice en cours				99 872	99 872
TOTAL				383 049	383 049
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus				105 028	105 028
A plus d'un an et moins de 5 ans				215 135	215 135
A plus de cinq ans				36 093	36 093
TOTAL				356 256	356 256
VALEUR RESIDUELLE					

Montant pris en charge ds exerc.

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Crédit-bail remorque Z2	215 390					215 390
Crédit-bail remorque Z3	307 359					307 359
Crédit-bail remorque	216 879					216 879

TOTAL	739 628					739 628
-------	---------	--	--	--	--	---------

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

GROUPE JM	875 000		875 000			
-----------	---------	--	---------	--	--	--

TOTAL	875 000		875 000			
-------	---------	--	---------	--	--	--

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

TOTAL						
-------	--	--	--	--	--	--